

**Volet B**

**Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

***13070627*****BRUXELLES****26 APR 2013**

Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 08/05/2013 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 0846.978.462

Dénomination

(en entier) : Plip

(en abrégé) :

Forme juridique : Société privée à responsabilité limitée

Siège : rue Vandenbranden 1 à 1000 Bruxelles

(adresse complète)

**Objet(s) de l'acte : MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL - AUGMENTATION DU CAPITAL -
MODIFICATIONS DES STATUTS - POUVOIRS**

Extrait du procès-verbal dressé par le Notaire Jean-Philippe Lagae, à Bruxelles, le 22 avril 2013.

L'assemblée générale extraordinaire a décidé :

1. de modifier l'article 3 des statuts (objet social) pour y ajouter les activités suivantes, à ajouter au premier paragraphe:

« - l'importation, l'exportation, le commerce de gros et de détail, l'intermédiaire du commerce, la production, la fabrication et la commercialisation, par tous canaux de distribution, de tous boissons et produits alimentaires, entre autres, sans que ce soit limitative, de boissons chocolatées à base animale ou végétale, et/ou de produits alimentaires dérivés ou complémentaires ;

- la location-bail de propriété intellectuelle et de produits similaires ;»

2. de conférer tous pouvoirs à la société « Tactics » sprl, représentée par Monsieur Daniel Herrera, avec pouvoir de substitution, pour adapter l'immatriculation de la société auprès de la Banque Carrefour des Entreprises et auprès de l'administration de la TVA suite à cette modification de l'objet social. A cet effet, le mandataire ad hoc aura notamment le droit de représenter la société auprès d'un guichet d'entreprises, auprès de l'administration de la TVA et auprès de toutes autres administrations et organismes.

3. d'augmenter le capital social à concurrence de trente et un mille quatre cents euros (EUR 31.400,00) pour le porter à cinquante mille euros (EUR 50.000,00), sans création de parts nouvelles, libéré entièrement par un apport en espèces virés à un compte spécial ouvert au nom de la société auprès de Belfius Banque SA, de sorte que la société a, dès à présent, de ce chef, à sa disposition une somme de trente et un mille quatre cents euros (EUR 31.400,00).

Le notaire soussigné atteste que ce dépôt a été effectué conformément au Code des sociétés.

4. de remplacer le premier alinéa de l'article 5 des statuts par le texte suivant : « Le capital social est fixé à cinquante mille euros (EUR 50.000,00). »

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME

Signé : Jean-Philippe Lagae, Notaire

Déposés en même temps : une expédition, le rapport du gérant (art. 287 Code des sociétés), une coordination des statuts.

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature